



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### ARRETES DU MAIRE

**2018\_060\_PM**

**Objet : Marchés Nocturnes – Juillet / Août 2018**

**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R417-10,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Considérant** l'organisation d'un marché nocturne, par la commune de MALLEMORT, tous les mardis soirs du 10 juillet au 21 août 2018 inclus,

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et la bonne organisation des marchés nocturnes,

### **ARRETE :**

**Article 1 :** La commune de MALLEMORT est autorisée à organiser, chaque mardi soir, du 10 juillet au 21 août 2018 inclus, un marché nocturne de 17h00 à 00h00.

**Article 2 :** La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits et gênants, chaque mardi soir, du 10 juillet au 21 août 2018 inclus, de 16h00 à 00h00, dans les lieux suivants :

- Rue Raoul Coustet
- Rue Fernand Pauriol
- Contre allée de la salle des fêtes située place Raoul Coustet
- La moitié du parking situé place Raoul Coustet, délimitée par barrière

Le cours Victor Hugo sera interdit à la circulation à partir du croisement impasse Albert Camus dans le sens descendant.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place et maintenue par les services municipaux,

**Article 4 :** Tout stationnement sur les lieux définis à l'article 2 sera considéré comme gênant (article R 417-10 du Code de la Route).

**Article 5 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Fait à Mallemort, le 30/05/2018

**Hélène GENTE**  
Maire de MALLEMORT

